



Arnaque d'une université libre

Par **jml030264_old**, le **13/11/2007 à 22:00**

Salut,

Je suis étudiant étranger, je suis venu cette année faire des études de troisième cycle en internet et technologies avancées au pôle technologique Léonard De Vinci à Paris la Défense. Seulement le jour même où j'ai mis mes pieds à Paris, je reçois un mail de la secrétaire disant que le master n'ouvrira pas ses portes faute de nombre de candidats. Comme vous savez, en ce moment toutes les universités ont fait leur planning en terme d'effectifs... donc pas question de trouver une inscription cette année. Voyez bien que mon projet universitaire est foûtu en l'air, tout ce que j'ai prévu n'a pas marché et je suis là et bientôt mon visa va périmer. Et sachez, que j'ai fais des dépenses énormes pour tout mettre en ordre et tout mettre de mon côté pour réussir ce master avec de bonnes notes. J'aimerais bien porter plainte contre ce pole technologique suelement il ya une clause que je voudrais que vous regardiez" **ANNULLATION DES FORMATIONS(applicables aux 3ème cyle):** Un nombre minimum d'étudiants étant nécessaire pour assurer une prestation de qualité, chaque formation de l'établissement se réserve la possibilité de ne pas assumer l'ouverture de son enseignement en dessous d'un seuil minimum d'étudiants. Dans ce cas, l'étudiant sera prévenu par courrier et sera remboursé de l'intégralité des frais d'inscription, au plus tard dans un délai de 8 jours ouvrés avant la rentrée" Merci de voir cette situation et me répondre.

Par **Jurigaby**, le **13/11/2007 à 22:33**

Bonjour.

Avez vous été informé dans les délais prévus apr la clause?